

L'Efficacité énergétique menée par le SYDESL

Et les CEE

SYDESL <https://sydesl.fr/>



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE

—
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
—
COMTE

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Ressources interne du SYDESL

❖ Un responsable de service

- ❖ Les **Conseillers en Energie Partagé- CEP** réalisent les bilans énergétiques des consommations des bâtiments publics pour identifier les potentielles économies d'énergies.
- ❖ **L'Econome de flux** réalise des pré-diagnostic énergétique sur des bâtiments ciblés. Il aide techniquement les communes et suit les travaux de rénovation.
- ❖ **La Conseillère en financement** assure la recherche de subventions pour les travaux de rénovation ainsi que l'élaboration et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les Certificats d'Économie d'Énergie – CEE

UNE AIDE AU FINANCEMENT DES PROJETS

La loi POPE en 2005 oblige les grosses entreprises polluantes à réaliser des économies d'énergie.

Comme elles ne peuvent pas y parvenir seules, elles financent des travaux de rénovation chez d'autres acteurs comme les particuliers, les industriels, les agriculteurs ou les collectivités territoriales.



FONCTIONNEMENT DES DOSSIERS CEE

Les travaux de rénovation énergétique permettent d'économiser de l'énergie et génèrent des CEE dès lors qu'ils ont été validés par le Pôle National des CEE.

Chaque KWh cumac économisé donne le droit à 1 CEE.

Les CEE générés sont ensuite revendus sur le marché au niveau national pour obtenir une prime. La loi oblige de bénéficier d'un certain nombre de CEE pour pouvoir déposer des dossiers de demande de prime, elle pousse donc pour un regroupement des collectivités entre elles.

LES CONTRAINTES :

- Complexité administrative des dossiers
- Limite du nombre de dépôt avec une action annuelle possible
- Multitude de fiches CEE et de calculs

POUR Y REMÉDIER, LE SYDESL PROPOSE DE CENTRALISER L'ÉLABORATION DU DOSSIER ET DE SON DÉPÔT

- ❖ Prise de délibération de la commune
 - ❖ Signature de la convention de partenariat
 - ❖ Transmission des devis et factures
 - ❖ Réalisation d'un courrier déclarant le SYDESL comme regroupeur
 - ❖ Réalisation de l'attestation commune de réalisation des travaux
- > une attestation par action engagée**
- ❖ Transmission et suivi de l'attestation à remplir par l'entreprise
 - ❖ Envoie du dossier complet au SYDESL

LA VALORISATION DES CEE – 2 OPTIONS POSSIBLES

- ❖ La contractualisation en amont des dossiers à un tarif fixe avec un obligé. Sécurise les dossiers et permet de calculer les gains rapidement
- ❖ La vente de gré à gré après obtention des CEE. Permet de négocier et de valoriser à un meilleur prix les CEE

Actuellement le marché est à environ 5€ le MWhc. Prix très bas.

Avantages du regroupement

- ❖ Un guichet unique qui se charge des dossiers
- ❖ Palie le manque de ressources internes des collectivités
- ❖ Permet de négocier pour l'obtention d'un meilleur prix de rachat des CEE

- ❖ Le SYDESL conserve 25% de la valorisation des CEE pour financer l'organisation en interne, le coût de l'instruction du dossier (payant) et le coût des contrôles obligatoires (sociétés certifiées COFRAC)

Contrepartie du regroupement





SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



Merci de votre attention

-  Michèle JORGE
-  06.03.50.86.52
-  mjorge@sydesl.fr
-  SYDESL <https://sydesl.fr/>